



réussir  
la  
décentralisation

**GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LEGITIME POUR UN  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
Par Dr Modibo Keita, février 2011**

**I. Définition et concepts de base:**

La **gouvernance** est l'art de **gérer les affaires publiques** et d'exercer les pouvoirs au service du bien commun avec l'adhésion et sous le contrôle des citoyens et citoyennes sans discrimination. Elle doit être **légitime et démocratique** (fondée sur la constitution et les lois du pays). A ce moment, on parle de **bonne Gouvernance** (*mara kè ko nyuman*).

La Gouvernance légitime comporte forcément les aspects suivants:

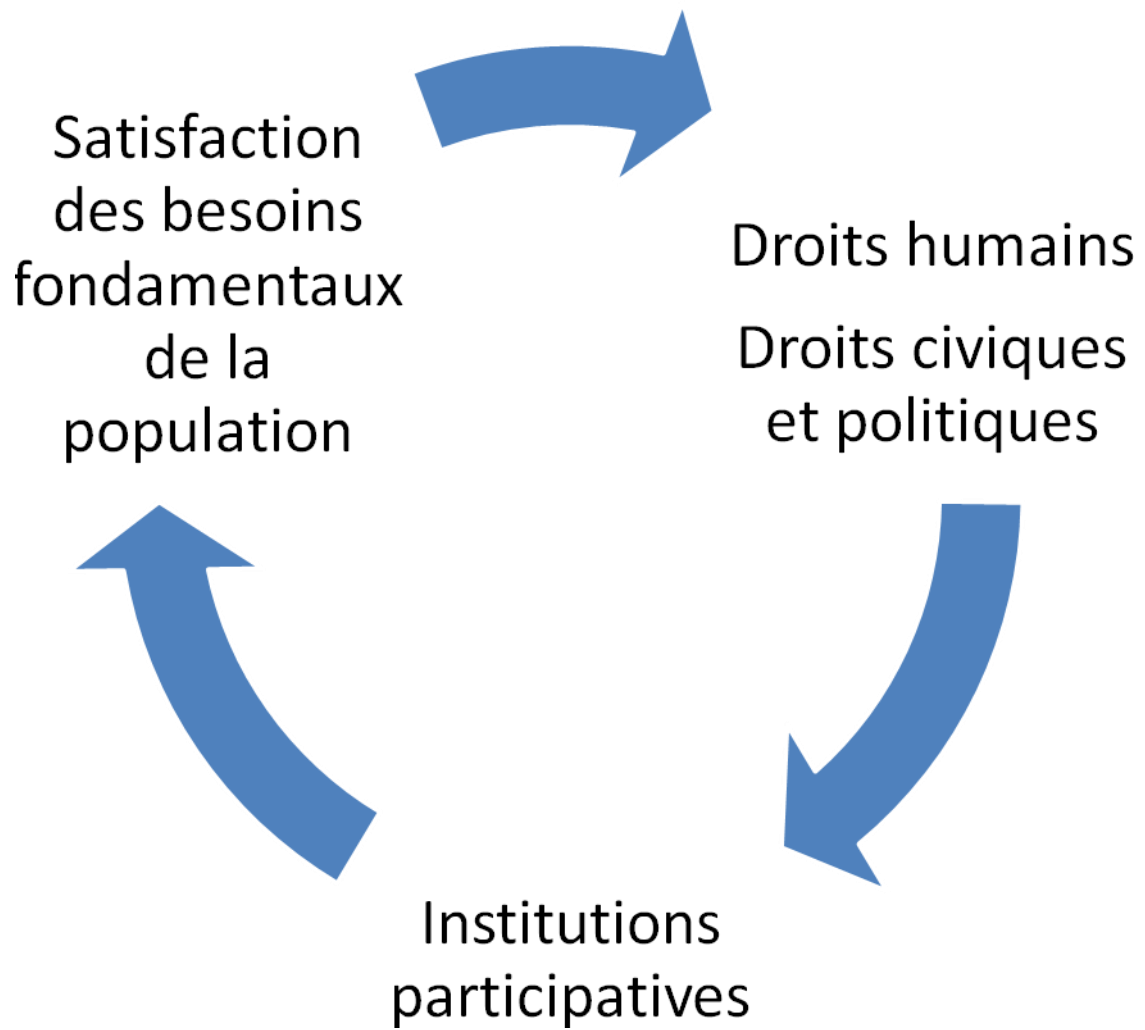
1. **Fond culturel** commun connu et accepté de tous/toutes
2. **Conciliation de la diversité et de l'unité des citoyen(ne)s**
3. **Valorisation des expériences des acteurs pour** construire le développement : valoriser les bonnes pratiques passées, récentes et présentes
4. **Partir du local/base** pour amorcer le développement et refonder la gouvernance

Exemple : la Charte du Mandé adoptée en 1236 à Kurukanfuga (Kangaba)

**II. Les trois piliers la Gouvernance Légitime (schéma1):**

- A. Les Droits Humains : le respect des droits et devoirs civiques et politiques des citoyens
- B. Institutions participatives : engagement citoyen
- C. Développement multisectoriel : satisfaction des besoins de base des administré(e)s (peut faire l'objet d'une autre conférence/débats)

Schéma1 :



Mon exposé va se concentrer sur les institutions participatives.

### III. Dynamique institutionnelle (pilier B):

Pour réussir la gestion décentralisée, participative et durable du développement (régional, local, communal et villageois/fractions/quartiers), il faut mettre en place des **dynamiques intercommunautaires, intercommunales, inter collectivités, partenariales publiques - privées** etc. C'est une gestion proche du citoyen/de la citoyenne ou gouvernance/gestion de proximité.

= La **Gestion de proximité – Gestion transparente – Gestion participative** tient compte du genre.

Quelques – uns de ses outils de travail indispensables sont :

**1°) Série de mécanismes institutionnels participatifs** : encourager la participation citoyenne en mettant en place des **mécanismes de participation institutionnelle**: planification participative des activités communales (élaboration des **PDSEC**, programmes/projets de développement ; **budget participatif, gender budgeting budgétisation genrée**, inscrire un volet **suivi – évaluation** dans le PDSEC et tous les programmes d'activités) ; implication citoyenne dans les activités sectorielles comme la santé, l'éducation etc.

N.B : Si des groupes sociaux ne se sentent pas concernés par ce que les pouvoirs publics font, ils créent leurs propres structures parallèles, ce qui fait désordre à la longue (cas de paysans boliviens, témoignages chez nous ici).

**2°) Suivi – évaluation participatif (SEP)** du développement local: suivi de la mise en œuvre du programme communal par les citoyens de concert avec la Collectivité Locale en se focalisant sur des **secteurs prioritaires et des questions choisis par la population** ; suivi des recommandations issues des **audiences publiques** ; médiation, **prévention et gestion non violente des conflits** de développement ; faciliter la **mobilisation des ressources** (instrument : équipe de SEP). L'Equipe SEP doit être **représentative de la population de la Commune** et travailler étroitement avec la Mairie, les chefs de quartier et les organisations de la société civile. Elle doit être politiquement neutre. **Chaque quartier doit y être représenté au départ.**

Exemple : Equipe SEP ou Association *Nyèta waale* à Bancoumana

**3°) Communication & Transparence** : communiquer sur les *informations clefs* (comme le budget, le programme des activités de la commune, les activités importantes/clefs, les sessions publiques, leurs résultats, les décisions prises etc.) et demander aux autres acteurs d'informer la population sur leurs activités

**4°) Reddition de compte** : tenir régulièrement des *audiences publiques* : rencontrer les citoyen(ne)s pour rendre compte de la gestion des affaires publiques (gestion

financière, espace communal d'interpellation démocratique) et connaître leurs préoccupations actuelles.

**Indicateurs d'une véritable reddition de compte:**

- la clarté des rôles et des responsabilités,
- la clarté des attentes,
- l'équilibre des attentes et des capacités,
- crédibilité de l'information communiquée,
- le caractère raisonnable des mécanismes d'examen et d'ajustement,
- le suivi,
- la transparence (rapport communiqué à l'extérieur, accès à l'information)

- Exemple des ECID à Nara

**5°) Inscription au budget communal :** prévoir la prise en charge des coûts de la participation citoyenne dans le budget communal

**IV. Quelques Avantages des institutions participatives :**

- Davantage de confiance entre les élus et les administré(e)s
- Mobilisation accrue des ressources humaines, financières et matérielles
- Diminution de l'intensité des conflits dans la Commune
- Dynamisation du développement local : attrait des bailleurs de fonds et des partenaires techniques, créations d'entreprises et d'emplois, développement équitable etc.

**V. CONCLUSION**

Dans la gestion démocratique de la cité au 21<sup>e</sup> siècle, la participation citoyenne est une donnée incontournable. Elle interpelle à la fois l'Etat, la Collectivité Locale et les citoyen(ne)s.

**Merci de votre aimable attention !!!**